

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 10 juillet 2026 à Beauraing**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 26/06/2026.

2. MP Achat 800 sweats ambulancier - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché 2026-012 "Achat 800 sweats ambulancier" à la société Condor Safety, Krommebeekstraat 44 à 8930 Menen via le marché 2025/ZHC/CDA/1bis de la Centrale d'achat de la Zone de secours Hainaut Centre pour le montant de € 51.384,00 hors TVA soit € 62.174,64 TVA comprise.

3. MP Achat écrans et laptops (Accord-cadre) – Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande de matériel informatique, accessoires et logiciels auprès des adjudicataires COMPUTIC et OPEN IT, sur base de l'accord-cadre 2025-015 « Fourniture de matériel informatique et licences logicielles », comme suit : à la société COMPUTIC, Rue de Souleme 68 à 5620 Florennes : 15 PC portables, 15 sacs de transport, pour un montant total de 17.028,00 € HTVA, soit 20.603,88 € TVAC - à la société OPEN IT, Chaussée de Louvain 306 à 5004 Namur : 30 écrans pour un montant total de 7.392,15 € HTVA, soit 8.944,50 € TVAC.

4. Recrutement d'étudiants - Désignation

Le Collège de zone décide de marquer son accord sur l'engagement de 4 étudiants sous contrat étudiant au service administratif (Beauraing) du 13/07 au 17/07, au service informatique (Philippeville) du 03/08 au 21/08, au service Logistique (Dinant) du 13/07 au 24/07, au service Prévention (Ciney) du 03/08 au 14/08.

5. Recrutement ouvrier mécanicien D4 – Désignation

Le Collège de zone décide de désigner Monsieur X en tant qu'ouvrier mécanicien D4 à temps plein pour le service logistique de la zone ; De l'engager dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, au grade et barème D4, avec une ancienneté pécuniaire à calculer ; De proposer au Conseil, lors de sa prochaine séance, de verser les autres candidats dans une réserve de recrutement pour une durée de 3 ans.

6. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège de zone prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

7. MP Achat 175 sacs d'intervention pour transport EPI - Commande

Le Collège de zone décide d'annuler sa décision n° 6 du 22 mai 2026 ; D'approuver la commande de 175 sacs d'intervention pour transport EPI à la via la centrale d'achat de l'UGAP, Z.I. 29 rue de Saint Remy à 28270 Brezolles (France) pour le montant de € 8.405,12 hors TVA, ainsi que de € 1.765,08 de TVA à payer directement à l'Etat belge ; D'approuver, sous sa responsabilité, le paiement anticipé sur le compte bancaire de l'UGAP, conformément à la convention signée, par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/744-51.

8. Marchés publics - Délégation au Commandant - Rapport 1er semestre 2026

Le Collège de zone décide de prendre connaissance des décisions prises par le Commandant de Zone du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026 en matière de marchés publics, reprises dans le tableau annexé.

9. MP Achat matériel et équipements pour les équipes plongée (lot 1) et eau-vive (lot 2) (Accord-cadre) - Approbation des firmes à consulter

Le Collège de zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achat matériels et équipements pour les équipes plongée (lot 1) et eau-vive (lot 2) (Accord-cadre)" suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable) ; De consulter 4 opérateurs économiques dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable.

10. Vente matériau menuiserie (2)

Le Collège de zone décide de valider comme suit la vente des lattes à pannes : à M. Bultot : 200 pièces de 5 m pour un montant de 200,00 € ; à M. Terwagne : 20 pièces de 5 m pour un montant de 20,00 € ; à M. Vandeplas : 50 pièces de 5 m pour un montant de 50,00 € ; à Mme Vial : 16 pièces de 5 m pour un montant de 16,00 €.

11. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire Dimitri COVAS au 20 juin 2026.

(s) La Secrétaire f.f. de zone,  
Sabine DA SILVA

(s) La Présidente  
Mélanie HAVENNE